



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### Internet

Question écrite n° 122899

#### Texte de la question

M. Patrick Lebreton interroge M. le ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, sur l'économie numérique sur la récente note d'analyse rédigée par le Centre d'analyse stratégique concernant le fossé numérique en France. Les auteurs de cette note préconisent « d'accorder, dans le cadre du "plan de développement des usages du numérique à l'école", une attention particulière aux jeunes à l'écart numérique en leur proposant des formations adaptées et en mettant à leur disposition des ordinateurs et des abonnements à tarif réduit ». Il souhaite donc qu'il lui indique les moyens qu'il entend mettre en oeuvre pour répondre à cette recommandation.

#### Texte de la réponse

Dans l'enseignement supérieur, le numérique constitue plus que jamais un élément essentiel des conditions d'études, un outil de travail pédagogique indispensable et un atout pour l'insertion professionnelle. Son coût est souvent prohibitif pour les étudiants, alors même que c'est un moyen de favoriser l'égalité des chances. Depuis trois ans, le Gouvernement a fait un effort sans précédent pour l'équipement informatique des universités et des lieux de vie des étudiants avec notamment, dans le cadre du plan de relance, un doublement des points Wifi dans les universités qui sont passés de 10 000 à 20 000. Plus de 94 % des résidences sont raccordées à Internet, et 60 % des cafétérias sont en Wifi. Mais le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a souhaité que les étudiants aient accès à la meilleure technologie pour mettre toutes les chances de réussite de leur côté. Il a lancé, à cette fin, le 30 septembre 2011, l'offre « Proxima étudiants » de tablettes interactives à un euro par jour, avec la participation d'Orange à cette offre de démarrage. La spécificité de cette offre est un coût d'entrée modéré, un coût mensuel qui n'excédera pas 30 euros par mois soit 1 euro par jour avec une connexion 3G et un volume de données d'au minimum 1 giga octets par mois. Les tablettes proposées correspondent aux dernières avancées technologiques (iPAD 2, Samsung Galaxy Tab et Archos 80 G9). Les étudiants éviteront ainsi l'effort de trésorerie souvent hors de portée de leur budget et étaleront le remboursement dans le temps : 1 euro par jour sur deux ans pour les deux tablettes. L'étudiant pourra donc acquérir une tablette et un abonnement 3G au prix du seul abonnement. Cette offre initie un premier mouvement pour rendre accessible les tablettes aux étudiants. Le ministre a souhaité que d'autres offres viennent la rejoindre afin que les étudiants aient, dans la durée, un choix parmi les terminaux et les abonnements adaptés à l'évolution des prix et des technologies. Parallèlement à l'acquisition de ces tablettes, le ministre souhaite que soient développées des applications utiles pour les étudiants, tant sur le plan pédagogique que sur le plan de leur vie quotidienne.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Lebreton](#)

**Circonscription :** Réunion (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 122899

**Rubrique** : Télécommunications

**Ministère interrogé** : Industrie, énergie et économie numérique

**Ministère attributaire** : Industrie, énergie et économie numérique

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 22 novembre 2011, page 12169

**Réponse publiée le** : 20 décembre 2011, page 13354